



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 21 novembre 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Est également présent, monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-11-21-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 12 h 45.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-11-2102 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **PROJET DE LOI 48 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi no 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux;

POUR CES MOTIFS,



**CA 19-11-2103** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

- **exprime** son mécontentement envers le projet de loi no 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;
- **demande** au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;
- **appuie** l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;
- **offre** sa collaboration et son soutien au gouvernement du Québec et aux représentants du secteur agricole afin d'identifier les meilleures solutions aux problèmes auxquels ils font face;

**de transmettre** copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

**Proposition adoptée.**

5. **PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE  
POUZAUGES - PROJET D'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6. **AVIS DE RETRAIT DE MUNICIPALITÉS**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la Municipalité des Cèdres a exercé son droit de retrait du service 3-1-1, la Municipalité de Sainte-Marthe a exercé son droit de retrait d'Anges des parcs et la Ville de Vaudreuil-Dorion a exercé son droit de retrait de la culture.

Concernant le retrait de la Ville de Vaudreuil-Dorion de la culture, il a été convenu que pour ne pas affecter la quote-part, le différentiel causé par la Ville sera pris à même le fonds des politiques. La solution sera soumise aux élus lors de l'analyse du budget.

7. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 19-11-2104** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 20.

**Proposition adoptée.**

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier